

Les contributions des familles s'élèvent à 305 € par enfant et par an (255 € à partir du 3ème enfant). Elles sont destinées à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires.

Les livres et le matériel scolaires sont intégrés à cette rétribution.

Chaque mois, les familles reçoivent une facture comprenant les frais de scolarité (30€50 ou 25€50 si 3ème enfant) et le frais de garderie si besoin.

Le règlement de cette facture peut se faire soit par chèques, soit en espèces, soit par prélèvements bancaires. Ce choix revient au famille en début d'année.

□

Prestations scolaires obligatoires

- Piscine..... gratuit
 - Voile (CM1-CM2) 12 séances..... 72 € réparti 36€ en septembre-octobre et 36€ mai-juin
- Anglais (pour tous les maternelles) de novembre à avril 1€/ séance

L'assurance scolaire de chaque enfant est prise en charge par l'organisme de gestion de l'école (OGEC) à la Mutuelle Saint Christophe.

Prestations scolaires facultatives :

- [Garderie](#) :

- Pour les élèves ne fréquentant la garderie que le matin **ou** que le soir: 1,25 €

- Pour les élèves fréquentant la garderie matin **et** soir: 2 €

- Le goûter "bio" de 16h30 : 1€

- [Restauration du midi](#)

L'inscription au restaurant scolaire se fait auprès des services de la mairie.

- Le repas pour un enfant qui réside à Bénodet s'élève à 2,70€ (maternelle ou primaire) et 2,05 € à partir du 3ème enfant.

- Le repas pour un enfant qui ne réside pas sur Bénodet s'élève à 3 € (maternelle ou primire) et 2,50 € à partir du 3ème enfant.

[Activités et sorties pédagogiques](#)

Il pourra être demandé une participation à diverses activités pédagogiques, projet d'école, se déroulant dans l'école ou hors de l'école (visite de musée, théâtre, cinéma